

Trois lignes de bus low cost autorisées en Suisse

TRANSPORTS La société zurichoise Domo Reisen proposera trois liaisons longue distance par autocar dès le 25 mars. Deux traversent la Suisse romande

Philippe Nantermod est un homme heureux: lundi, l'Office fédéral des transports (OFT) a octroyé à Domo Reisen trois concessions de bus longue distance, dont une dessert même le Valais. Elu PLR de ce canton, il se démène depuis longtemps au parlement pour que ces offres soient introduites en Suisse.

Les trois concessions concernent les axes Saint-Gall – Zurich – Bienne – Neuchâtel – Yverdon – Lausanne – Nyon – Genève – Genève-Aéroport (ligne rouge), Zurich-Aéroport – Zurich – Baden – Bâle – Bâle-Aéroport – Olten – Lucerne – Lugano

(lignes jaune et bleue) et Coire – Zurich – Berne – Fribourg – Bulle – Vevey – Montreux – Martigny – Sion (ligne verte).

Il est prévu que les bus circulent une à deux fois par jour dans les deux sens. La concession est valable jusqu'à fin 2020. Domo Reisen fait savoir que son offre Domo Swiss Express sera inscrite à l'horaire dès le 25 mars. Elle propose des tarifs de base attractifs: Zurich-Berne dès 11 fr. 50 avec le demi-tarif, Bâle-Zurich dès 8 fr. 80, Saint-Gall-Zurich dès 9 fr. 80. Son directeur, Patrick Angehrn, a déclaré à l'ATS qu'il espérait un taux d'occupation de 50%.

Mais il y a plein de suppléments, comme pour les compagnies aériennes low cost. Vous voulez vous asseoir au premier rang du bus? Cela vous coûtera 40 francs. Vous avez trois bagages? C'est

10 francs de plus. En revanche, les abonnements demi-tarif et les abonnements généraux seront reconnus. C'était une exigence de l'OFT. Les réservations seront obligatoires, car il est interdit de voyager debout dans des autocars.

Les syndicats fâchés

Conformément aux dispositions légales, l'entreprise a dû prouver à l'OFT qu'elle respectait les salaires et les conditions de travail en usage dans la branche, de même que les dispositions de la loi sur la durée du travail et de la loi sur l'égalité pour les handicapés. L'entreprise a confirmé disposer de tous les droits requis pour utiliser les arrêts, relève l'OFT. Mais le syndicat des transports SEV veille au grain. Il annonce qu'il tentera de signer une convention collective de travail avec l'auto-

cariste. Comme l'association Pro Rail, le SEV considère que le feu vert de l'OFT compromet l'efficacité des investissements ferroviaires.

L'OFT répond que, selon la loi, «les nouvelles offres de transport ne doivent pas concurrencer de manière essentielle les offres existantes cofinancées par les pouvoirs publics ni compromettre les offres de transports publics qui ne bénéficient pas du soutien de l'État». La consultation des entreprises de transport et des cantons, durant l'été 2017, n'a pas permis de conclure à une concurrence déterminante au niveau juridique, ajoute l'OFT pour justifier sa décision. Le canton de Vaud, toutefois, avait délivré un préavis négatif. ■

BERNARD WUTHRICH, BERNE

 @BdWuthrich